



Demande d'inscription à l'ordre du jour

Par **clall**, le **20/07/2025** à **08:40**

Bonjour,

je souhaite inscrire des résolutions à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de copropriété. Avec le libellé précis de ces résolutions, je joins, en pièce jointe, les éléments nécessaires. Est-il légal de les envoyer au syndic par mail avec demande d'accusé de lecture ?

Merci par avance

Cordialement

Par **yapasdequoi**, le **20/07/2025** à **09:50**

Bonjour,

Si vous voulez avoir des preuves, il faut un courrier RAR, le mail est insuffisant.

Vous pouvez le faire via le site de la poste.